



**4 MAI**  
**PORT DES SALETES**  
**10H-17H30**

## APPEL À CANDIDATURE

**Objet :** Dossier de candidature pour la Fête de la Fraise

**Date :** Samedi 4 mai de 10h à 17h30

**Lieu :** Port des Salettes

**Vous êtes un créateur local de produits en lien avec la fraise ?  
ou un producteur ou revendeur local de fraises ?  
Candiditez pour exposer et vendre vos produits à l'occasion  
de la Fête de la Fraise !**

**Merci de retourner ce formulaire de candidature par courriel  
à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) (ou par voie postale à : Hôtel de Ville  
Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320  
CARQUEIRANNE) avant le 12 avril 2024.**

**Les exposants retenus, recevront une confirmation de participation  
avant le 19 avril.**

### **Votre candidature devra comporter :**

- Le présent formulaire d'inscription dûment rempli
- Une attestation de Responsabilité civile
- Des photos de vos créations en lien avec la fraise

**Renseignements à compléter :**

|  |
|--|
| Nom :  |
| Prénom :   |
| Société ou Particulier :                                 |
| Téléphone :  |
| Adresse mail :   |
| Code postal :  |
| N° SIRET (si vous en possédez) :                         |
| Adresse du site web et/ou page Facebook-Instagram :      |
| Description des produits vendus en lien avec la fraise : |

**Dimensions du stand :** ..... mètres linéaires

**Tarif : 5€ le mètre linéaire**, conformément à la décision du Maire DM n°2024-002 en date du 8 janvier 2024, fixant les tarifs applicables à l'occupation du Domaine Public.

**Besoin électrique :**                    oui                    non

**Processus de dépôt de candidature :**

1. Vous recevez ce dossier à remplir et à nous renvoyer par courriel à [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320 CARQUEIRANNE pour que votre candidature soit bien prise en compte elle devra être déposée avant le 12 avril 2024. Passé ce délai, celle-ci ne sera pas valable.
2. Notre commission d'attribution des emplacements se réunira pour vous donner une réponse définitive avant le 19 avril par courriel.

**Acte d'engagement :**

- Le soussigné confirme que les informations ci-dessus sont contractuelles.
- Le soussigné accepte que sa participation à la Fête de la Fraise soit régie par le règlement ci-après dont il déclare avoir pris connaissance.
- Le soussigné s'engage par la présente à participer à la Fête de la Fraise si sa candidature est retenue.



# RÈGLEMENT DE LA FÊTE DE LA FRAISE

## Article 1 : Inscription et Désistement

Les candidatures seront retenues après réception du dossier complet, à envoyer par courriel à : [evenementiel@carqueiranne.fr](mailto:evenementiel@carqueiranne.fr) (ou par voie postale à : Hôtel de Ville Service Évènementiel et Vie Associative Place de la République 83320 CARQUEIRANNE) avant le 12 avril. Passé ce délai, votre candidature ne pourra être présentée à la commission d'attribution des emplacements. La décision de ladite commission vous sera notifiée avant le 19 avril 2024.

## Article 2 : Engagements du titulaire d'un emplacement

Le titulaire s'engage à être en règle avec les administrations fiscales et juridiques. Il doit pouvoir justifier de son statut officiel et posséder une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables en cas d'infraction de tout type.

## Article 3 : Tenue du stand

Le Titulaire s'engage à être présent aux horaires d'ouverture au public, de 10h à 17h30 le samedi 4 mai, sans interruption.

L'emplacement devra être tenu et restitué en parfait état de propreté et les déchets éventuels déposés aux endroits destinés à cet effet.

Un soin tout particulier devra être apporté à l'aménagement de l'espace côté public, mais aussi à l'arrière du stand (stock et effets personnels rangés sous les tables ...), ceci pour des raisons esthétiques et qualitatives, et afin que la présentation des objets soit valorisée.

Il est conseillé également de prévoir des moyens de communications utiles à la présentation du travail exposé, ainsi que le matériel nécessaire à l'emballage de la marchandise.

## Article 4 : Autorisation d'utilisation visuelle

En vue de la promotion de l'évènement, les photographies de la Fête de la Fraise pourront être utilisées dans des publications et sous toutes les formes d'éditions exclusivement destinées à la communication et à la promotion de celle-ci pendant 3 ans. Le titulaire de l'emplacement autorise les organisateurs à prendre des photos des produits exposés.

## Informations générales :

**Déroulement de l'évènement :** La mise en place des stands se fera le samedi 4 mai de 8h à 10h, les stands devront être impérativement prêts pour 10h, heure d'ouverture au public. La désinstallation des stands se fera le samedi 4 mai après 17h30, et devra être terminée au plus tard pour 19h30.

**Déchargement / Installation des stands :** Il est indispensable de respecter scrupuleusement les horaires d'arrivée indiqués ci-dessus. Après avoir déchargé votre marchandise sur place, il conviendra de vous garer sur les parkings situés à proximité. Le même dispositif sera mis en place pour le remballage.

**Communication / flyers :** Le visuel numérique ainsi que les différents supports de communication web (page évènement Facebook...) seront envoyés par courrier électronique aux exposants afin qu'ils diffusent le plus largement possible l'information.

Votre contact pour tout renseignement complémentaire : 04 94 01 40 43.

## THÉMATIQUE : LA FRAISE

À ..... le .....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »